



RETOUR D'EXPATRIATION

Les démarches

**Vous êtes amené.e.s à rentrer en France suite à une période d'expatriation à l'étranger.
Ce document a été pensé pour vous.**

AVANT PROPOS : LE CHOC DU RETOUR

Le choc du retour, appelé aussi le choc culturel inversé, est réel et n'est pas à prendre à la légère. Il est un des points à anticiper et préparer en cas de retour en France (impatriation) après une période d'expatriation, de vie à l'étranger. Que ce retour soit réellement souhaité ou non.

Anticiper ces changements c'est les rendre moins difficiles.

Il est important de les avoir en tête et de se laisser le temps. Les choses se feront dans la durée. Tout ne reviendra pas exactement comme vous l'avez connu à l'étranger ni comme cela pouvait être avant votre départ. C'est une nouvelle étape de vie à visualiser, préparer en amont et vivre pleinement :

- **Déménagement**
- **Logement (location, achat, etc.)**
- **Suite vie professionnelle**
- **Scolarité des enfants si concerné.e**
- **Démarches administratives (sécurité sociale, banque, assurance, etc.)**
- **Sorties et nouvelles habitudes de vie**
- **L'entourage, etc.**

N'hésitez pas à demander conseil auprès de vos proches et amis expatriés qui ont déjà vécu un premier retour en France suite à une période d'expatriation. Les départ et arrivées sont fréquents au sein de la communauté des expats. Elle reste très soudée notamment pour se donner des petits conseils, bons plans et retours d'expérience durant ces transitions particulières.



AVANT LE RETOUR EN FRANCE

Nous vous avons listé 6 points que nous avons estimés prioritaires à anticiper avant votre retour en France :

1/ Le lieu d'accueil en France

Votre priorité avant toute chose est d'avoir un toit sur la tête à votre retour en France.

Si vous n'avez pas/plus d'adresse en France, anticipez une **solution d'hébergement de transition auprès de membres de votre famille ou bien chez des ami.e.s.**

Il est également possible de prévoir **une solution de location temporaire (de type meublé)** le temps de trouver un logement pérenne et d'attendre l'arrivée de vos meubles et affaires personnelles (par bateau, par avion, par camion).

Vous pouvez également choisir de réaliser **une location directe (non meublée) ou l'achat d'un bien immobilier.**

Dans ce cas :

- **Vous pouvez assurer toutes les démarches vous-même** en faisant **des allers retours** entre les 2 pays
- **Vous pouvez faire appel à votre famille/vos proches** pour les visites et démarches administratives, leur rédiger des **procurations pour la signature des documents officiels de location et/ou d'achat** ou encore faire appel à **une agence spécialisée** qui pourra être **mandatée par votre entreprise** si cette dernière peut prendre à sa charge cette partie.

Dans le cas où vous seriez **déjà propriétaire d'un bien mis en location (meublé ou non) et souhaiteriez le réintégrer au plus vite** : **gardez en tête les délais légaux à respecter** pour tenir informés les locataires actuels de votre volonté de retour dans votre logement.

Renseignez-vous auprès de **votre agence et/ou via votre contrat de location** pour anticiper ce délai et respecter les clauses applicables.

Le cas échéant, renseignez-vous sur les conditions d'obtention d'une **aide au logement** (voir auprès de **la CAF** du lieu d'installation).

Cette première étape va vous permettre d'obtenir **un justificatif de domicile**, et selon la solution d'hébergement choisie : **une assurance habitation**, 2 précieux éléments qui **vous permettront d'avancer dans la suite de vos démarches administratives.**



2/ La scolarité des enfants

Si vous avez des enfants, **leur inscription dans leur futur établissement scolaire/école en France est à bien anticiper en amont de votre arrivée**, notamment si vous revenez en France en cours d'année scolaire. **Idéalement contactez l'établissement au plus vite**, faites les démarches pour l'inscription de votre/vos enfants(s) **durant l'été avant la rentrée de septembre** afin que les équipes de l'établissement soient **préparées à accueillir dans de bonnes conditions votre/vos enfants dès votre arrivée en cours d'année ou à la rentrée.**

Pour avoir un dossier complet à votre arrivée, l'établissement scolaire à l'étranger vous remettra ces documents le dernier jour de classe de votre enfant :

- **Un certificat de radiation**
- **Le livret scolaire et les bulletins trimestriels**
- **Le dossier médical**

Vous en aurez besoin pour inscrire votre(vos) enfant(s) dans un établissement scolaire sur le territoire français (établissement privé et/ou public).

NB : Pour une 1ère inscription dans le supérieur, suivez bien les délais et la procédure Parcoursup. Si vous visez une formation qui n'est pas liée à Parcoursup, adressez-vous directement à l'établissement ou au rectorat concerné.

Pour toute question spécifique ou demande de précisions : N'hésitez pas à vous rapprocher des Centres d'Information et d'Orientation (CIO), ils dépendent du Ministère de l'Éducation Nationale.

3/ La garde des enfants et le suivi des enfants

Il est possible que vous ayez été expatrié.e dans un pays dans lequel vous aviez une nounou/nanny pour vous épauler dans la garde de vos enfants et la gestion de votre quotidien.

Le nouveau rythme en France va constituer un changement majeur à anticiper qui impactera toute la famille sur de nombreux aspects.

Il existe plusieurs options pour la garde des enfants en France, notamment en bas âge. Il faut en revanche s'y prendre suffisamment à l'avance pour être assuré.e de pouvoir en bénéficier dès votre retour en France.

Afin de vous soutenir au mieux, voici quelques idées de pistes à creuser dans votre ville/région : la crèche collective, la crèche familiale, la halte garderie, la crèche parentale, les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM), faire appel à une assistante maternelle (applications, sites, PMI), la garde partagée, les crèches d'entreprise.



Site à consulter : <https://www.crechespourtous.com/>

Vous pouvez également penser à prendre contact avec l'élu.e à la Petite Enfance dans votre Mairie. Vous pouvez vous renseigner sur les activités périscolaires proposées autour de chez vous.

Suivi et soutien des enfants

La transition sera impactante pour tous les membres de la famille. Les plus petits et les enfants plus grands, même s'ils font preuve d'une grande capacité d'adaptation sont à suivre de près durant cette transition.

Voici quelques sites si besoin qui peuvent être d'un précieux soutien dans cette phase :

<https://www.lespatesaubeurre.fr/>

<https://anmda.fr/>

4/ La suite de la vie professionnelle

Si vous êtes la personne au sein de la famille à l'origine de l'expatriation (vous êtes le premier membre de la famille ayant obtenu un poste à l'étranger au départ de la France) :

- **Si votre entreprise vous a proposé une expatriation et vous réintègre (avec votre accord) sur un poste en France**, il y aura normalement peu de formalités à réaliser. Cela dépendra des process internes et du niveau d'implication de votre entreprise sur la gestion de ses expatriés. **Maintenez le lien avec votre entreprise et les équipes RH en France durant votre expatriation.** Tenez-les régulièrement informées de vos avancées et de vos réalisations. Les équipes peuvent changer durant votre absence et ne plus vous avoir en tête à votre retour.

Si vous êtes salarié.e au sein d'une entreprise locale au pays d'expatriation, **vous pouvez voir avec votre employeur si ce dernier a des entités en France, souhaite en ouvrir, souhaite poursuivre avec vous.** Il s'agit d'un nouveau projet à penser et construire en commun. Cela peut représenter autant **une opportunité de développement en France pour l'entreprise que pour vous dans le cadre votre retour.**

Si vous êtes conjoint.e suiveur.se et n'êtes pas salarié.e dans le pays d'expatriation :

- **Si vous exercez une activité à distance** : pouvez-vous/souhaitez-vous la poursuivre en France ? Où était-elle officiellement basée ? (pays d'expatriation ou France).
 - **Pensez aux démarches de transfert** qui peuvent être nécessaires. Renseignez-vous auprès de votre consulat et CCI locale en amont.
 - **Pensez à bien clôturer vos activités sur place (licences en cours, partenaires, etc.)**



- **Si vous avez quitté votre emploi en France pour suivre votre conjoint.e** : Vérifiez que vous disposez de vos droits aux indemnités chômage à réactiver à votre retour en France. Renseignez-vous auprès de Pôle-Emploi en amont.
- Si vous avez passé et obtenu des diplômes à l'étranger : Demandez une attestation de compatibilité, si demandé par la suite, auprès de l'organisme suivant : <https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr>

Si vous avez des enfants en âge d'avoir passé des diplômes ou de travailler : ils peuvent être confrontés aux mêmes questionnements et démarches à réaliser.

5/ Le déménagement

Pour le déménagement, **si vous êtes vous-même salarié.e dans le cadre d'une expatriation, vous pouvez faire appel à votre entreprise** pour vous accompagner et prendre en charge cette partie.

Il faudra sélectionner **la société de déménagement spécialisée sur les mobilités internationales** qui vous convient le mieux et **choisir le mode de transport souhaité** (avion, bateau, camion, etc.).

Vous serez amené à **remplir et fournir plusieurs documents** dans le cadre du transport (**documents légaux, de douane, liste de vos biens, évaluation de leur valeur** - potentiellement pièce par pièce).

Prenez le temps de vous poser pour bien remplir et effectuer cette partie et **ne pas vous retrouver submergé.e le jour de la mise en conteneur/du départ**.

La vente de vos meubles et de vos affaires :

Vous pouvez profiter de ce déménagement pour faire le tri dans vos affaires, donner à des associations locales, à l'école, revendre sur des groupes d'expatriés, notamment **sur des groupes Facebook, Whatsapp ou encore des sites dédiés**, de nombreux groupes existent dans chaque pays, la communauté d'expatrié.e.s est très solidaire et les départs/arrivées sont réguliers.

Posez-vous et demandez-vous quels meubles vous souhaitez garder et retrouver en France. Aurez-vous l'espace nécessaire ? En aurez-vous encore l'utilité ? C'est le moment de vous poser ces questions et de faire le tri.

Point particulier : les lits. Vous ne pourrez pas faire sans lit à votre arrivée.

Il peut être pertinent de revendre vos lits avant votre départ et d'anticiper l'achat neuf/d'occasion de ceux que vous aurez en France, avant votre arrivée si vous n'avez pas d'hôtel mis à disposition les premiers jours ou de famille/amis pour vous accueillir et loger.



Vos cartons et les différents modes de transport :

Une gymnastique mentale particulière est à prévoir lorsque vous allez préparer votre déménagement.

Si vous choisissez de combiner différents mode de transport, essayer de vous projeter sur ce dont vous aurez besoin :

- en premier, dès votre arrivée : quoi mettre dans vos valises pour les avoir à disposition de suite (papiers d'identité, actes de propriété/de vos biens, diplômes, objets de valeur et leurs factures, quelques jouets si vous avez des enfants, objets de première nécessité)
- 1 semaine après votre retour : quoi mettre dans vos cartons qui partiront par transport aérien : objets de première nécessité à plus gros volume, documents importants, draps, ustensiles cuisines, etc. (attention, les parfums, batteries, alcool, produits inflammables, etc. ne seront pas autorisés).
- 1 mois à 2 mois après votre retour : quoi mettre dans vos cartons qui partiront par voie maritime (les gros meubles, la décoration, les vêtements hors saison à destination, les jouets enfants, vos autres papiers type bulletins de salaires, factures, etc.)

Si vous déménagez par camion, même réflexion à adapter selon le délai de transport et vos priorités à votre arrivée.

Point d'attention particulier si vous souhaitez **transporter votre véhicule ou un/des animaux** : des démarches supplémentaires sont nécessaires – **renseignez-vous auprès de votre Consulat** pour des informations adaptées et précises sur le sujet selon votre pays de départ.

La fin de votre contrat de location/vente de votre bien :

Faites le tour des lieux pour vérifier que rien n'a été oublié.
Clôturez les contrats fournisseurs (voir point suivant)

Si location : Faire état des lieux de sortie et récupérez le chèque de caution avant de quitter le pays si possible. Possibilité de récupérer votre caution via transfert bancaire après votre retour selon votre relation avec votre propriétaire en cas de location.

Si vente : Finalisez toutes les étapes de la vente si possible avant de quitter le pays.

6/ Les démarches légales et fiscales

Parmi les principales démarches légales et fiscales à faire avant le départ, celles qui nous semblent les plus importantes (à adapter et compléter selon chaque situation) :

Transfert et fermetures des comptes bancaires



Autant nous vous conseillons de garder un compte bancaire à votre nom en France durant la durée de votre expatriation, toujours utile lors de vos retours/vacances et sur le long terme pour vos diverses démarches (notamment en prévision de votre retour un jour, une ouverture de compte bancaire sans aucun historique client après une expatriation est toujours une étape difficile), **autant il nous semble important de quitter le pays d'expatriation en clôturant l'ensemble des comptes ouverts sur place**.
Quoi qu'il arrive par le futur.

Le transfert des fonds vers vos comptes bancaires français et la fermeture de vos comptes bancaires à l'étranger est à bien anticiper. Il faut parfois plusieurs RDV et échanges avec votre banque locale selon l'administration et les process du pays. Souvent la fin de ces opérations se réalise depuis la France le temps de recevoir les derniers salaires et faire les derniers transferts. Prenez bien contact avec votre agence/contact sur place afin de démarrer ces démarches et pouvoir finir de les réaliser sans trop de tracas si nécessaire depuis la France.

Annulation des visas

Autre démarche importante : l'annulation de vos visas. Cette étape peut être gérée directement par l'entreprise qui vous emploie sur place. Si ce n'est pas le cas, renseignez-vous auprès de votre consulat pour connaître les démarches à suivre dans le pays d'expatriation pour vous et pour tous les membres de votre famille.

Note d'attention : si les visas des membres de la famille dépendent de votre visa/de celui de votre conjoint.e, anticipez bien cette étape pour d'abord annuler le visa du/de la conjoint.e et pouvoir par la suite annuler ceux des membres de la famille qui y sont rattachés.

Arrêt des abonnements et contrats

Vous avez très certainement fait appel à différents prestataires/services durant votre expatriation.

Voici une liste non exhaustive d'abonnements et services à annuler avant votre départ :

- Fournisseur d'électricité et d'eau
- Abonnement téléphonique
- Fournisseur internet
- Abonnement télé (chaînes locales, prestataire spécifique local, etc.)
- Abonnements services de livraison des courses, livraison bouteilles d'eau, chauffeur, jardinage, pressing, etc.



Les demandes d'arrêt de services peuvent se faire à présent facilement sur internet mais restent à anticiper (il est nécessaire parfois de se déplacer à un comptoir de paiement physique pour clôturer le service, rendre le matériel, etc.).

Faites le tour de l'ensemble des services contractés sur place et faites le nécessaire pour les clôturer avant votre départ.

Démarches fiscales

Pas de démarches particulières en amont du départ. Dans le cas d'un achat en France (immobilier, véhicule, etc.) il pourra vous être demandé votre dernière déclaration d'impôts à fournir dans le cadre de votre dossier.

Signalement votre départ au Consulat

Si vous êtes inscrit.e sur les listes consulaires de votre pays d'expatriation, pensez à signaler votre départ/retour en France auprès de votre consulat. Vous pourrez réaliser votre démarche une fois arrivée en France également.

Vous pourrez ainsi obtenir un certificat de changement de résidence qui pourra vous être demandé dans le cadre de votre déménagement ou encore dans le cadre du recouvrement de vos droits en France – non obligatoire.

7/ L'entourage, la société, votre posture

Vous l'aurez compris, un retour en France après une période d'expatriation se prépare.

Visualiser son retour, son environnement, ses relations avec ses proches et son entourage vous sera un précieux atout pour ne pas encaisser trop brutalement tous les changements à venir.

Tous les retours sont différents (motif de retour, retour souhaité ou subi, etc.) et vécu de façons diverses (préparation, perception, expérience, etc.)

Nous vous invitons à découvrir et lire avant votre retour le précieux ouvrage suivant :
REVENIR D'EXPATRIATION – 10 Récits de retour en France de Sabrina ROUILLÉ (Éditions Hikari).



Nous vous invitons également à vous documenter et vous baigner dans les podcasts dédiés au sujet, parmi lesquels :

Ex Expat – un podcast de de Marjorie MURPHY

Fill'Expats – un podcast de de Kelly BARICHELLO

French Expat – un podcast de de Anne-Fleur Andrieu pour French Morning.

À faire appel aux sites spécialisés, applications et aux groupes sur les réseaux sociaux dédiés notamment au retour d'expatrié.e.s (facebook, whatsapp, etc.) :

- <https://lepetitjournal.com/>
- <https://www.expat-village.com/>
- <https://frenchmorning.com/>
- <https://bexpat.co/>
- <https://www.expatsparents.fr/>
- <https://www.expat.com/fr/>
- <https://www.expat-pro.com/>
- <https://santexpat.fr/>
- <https://www.facebook.com/groups/229481877243868>

Faites-nous aussi découvrir des initiatives qui vous ont aidé/aide encore dans le cadre de votre retour en nous écrivant à saveyou@jointhesorority.com.

RETOUR D'URGENCE EN FRANCE

Cas particulier - Retour en France dans l'urgence (urgence vitale, nécessité de soins, violences conjugales, intrafamiliales, harcèlement, etc.)

Dans le cas d'un rapatriement en France en urgence, vous devez vous assurer des points suivants :

- Vous disposez d'un passeport valable pour une durée de 6 mois
 - o Dans le cas contraire : un laissez-passer peut être délivré par votre consulat pour tout vol simple (pas d'escale) vers la France.

NB : Si vous êtes en instance de séparation, vérifiez bien que vous disposez avant de quitter le territoire avec vos enfants d'une autorisation de justice, sans quoi vous pourriez être poursuivi.e pour déplacement illicite d'enfant.

N'hésitez pas à contacter notre plateforme SAVE YOU si besoin d'une mise en relation avec un.e professionnel.le compétent.e : saveyou@jointhesorority.com



UNE FOIS ARRIVÉ.E EN FRANCE

Prévoyez quelques jours pour souffler si possible et commencer petit à petit à régulariser.

Rentrer après une expatriation n'est pas neutre. Il ne faut surtout pas en minimiser l'impact sur chaque membre de la famille (les émotions et le sentiment de déracinement du pays d'accueil peuvent être ressentis durant plusieurs semaines/mois).

Prenez le temps d'atterrir, retrouvez vos proches, racontez vos aventures, préservez les liens tissés avec des personnes restées dans votre ancien pays d'accueil. **Echangez avec d'anciens expatriés si vous en avez l'occasion.** Rappelez-vous qu'il faut y aller à votre rythme et que l'impact psychologique est réelle. **Il est possible que vous vous sentiez un peu perdu.e malgré le fait que vous rentriez dans « votre pays » et en décalage avec votre entourage.** Ce processus est normal pour beaucoup.

Pour faciliter le retour, vous pourriez poursuivre des activités que vous pratiquiez déjà en expatriation. Ou au contraire, en profiter pour prendre un nouveau départ et faire d'autres projets. Vous pouvez consulter les sites de votre ville d'habitation et ceux des villes environnantes afin de cerner l'offre de services et l'offre de loisirs.

Avancez par étape, laissez-vous le temps. Gardez en tête qu'il est d'autant plus difficile de s'acclimater si l'on passe d'une mégapole à une commune rurale, d'une vaste demeure à un 30m². Prenez soin de vous et des vôtres avant tout. Le reste se mettra en place petit à petit sur la durée.

Nous vous proposons une liste des demandes et démarches à enclencher à votre retour - à adapter selon vos propres besoins/situations :

Meubler votre nouveau logement :

Dans le cas où vous vous installeriez dans un nouveau logement, voici plusieurs possibilités d'ameublement rapide et à faible coût :

[Leboncoin](#), [Gens de confiance](#), [Application Geev](#)

Mettre à jour son transfert de courrier

Pensez à régulariser votre adresse dès que vous en avez une afin de ne pas perdre/rater des courriers administratifs importants.

Régulariser votre situation de santé

Si vous cotisiez à la CFE (Caisse des Français de l'Étranger), vous pouvez bénéficier des prestations du régime expatrié pendant un délai de 3 mois à compter de votre retour.

Votre assurance maladie (Sécurité sociale – Compte Améli) :



Pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé à votre retour en France, vous devez travailler en France ou, si vous êtes sans activité, résider en France de manière stable et régulière depuis plus de 3 mois (les périodes d'assurance dans un autre pays de l'Union européenne peuvent raccourcir ce délai).

En pratique, à votre retour, vous devez compléter et adresser, lorsque vous serez en France, le **formulaire S1106 "Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie"** (https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/168/s1106_puma_demande_od_remp.pdf) à la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence accompagné :

- d'un relevé d'identité bancaire
- de la copie d'un document d'identité
- de la déclaration de choix du médecin traitant
- si vous n'avez pas d'activité salariée ou non salariée en France, de toute pièce justifiant que vous résidez sur le territoire national depuis plus de 3 mois,
- d'un contrat de travail ou d'un bulletin de paie si vous avez une activité salariée ou d'un justificatif d'inscription auprès du guichet unique pour une activité indépendante, à votre retour en France.

Vous retrouverez l'adresse de votre caisse [ici](https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/un-autre-sujet) (<https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/un-autre-sujet>).

Vous pouvez également accéder à l'article « Quelle assurance maladie à votre retour après avoir travaillé comme expatrié ? » du site Service Public en cliquant [ici](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32824) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32824>).

Si vous avez des enfants mineurs à votre charge :

Complétez et adressez à la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence, lorsque vous serez en France, le **formulaire S 3705 "Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés"** :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/175/s3705_puma_version_ameli_remp.pdf

Délai observé suite à un retour en début d'année 2023 (famille composée de 2 parents et 2 enfants) : 2 mois (peut aller jusqu' à 1 an voir plus).

Vos droits CAF :

Vous pouvez à tout moment faire une demande de prestation en ligne via ce lien (connexion possible via le portail France connect) :

<https://wwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/faireunedemandedeprestation/demanderprestationsfamiliales?eventName=eventActualisationSituation&typeActualisation=DSIT&origineDemande=WFM&codePrestation=DPF#DPF>



Si vous avez des enfants, pour réactiver vos prestations familiales, cliquez sur :

Les prestations familiales ^

Vous recevez automatiquement les Af (allocations familiales) à partir de votre deuxième enfant à charge en métropole et dès le premier dans les Dom.

[Accéder](#)

[En savoir plus](#)

Délai observé suite à un retour en début d'année 2023 (famille composée de 2 parents et 2 enfants) : 1 mois.

Vos impôts :

Lors de votre future déclaration d'impôts (entre mai et juin pour une déclaration sur l'année écoulée) : **Vous pourrez déclarer votre nouveau domicile et situation personnelle.**

Pour des informations générales :

Consulter le site [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) qui vous apportera des éclaircissements / infos utiles complémentaires : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32823>

Le « portail du retour d'expatriation en France » (<https://retourenfrance.fr/>) comporte un annuaire téléchargeable (datant de 2017) du soin post retour en France (psychologues, médecins et spécialistes polyglottes) qui synthétise les recommandations des membres du réseau « Retour en France ».

Sorties et nouvelle vie

Vous allez devoir refaire vos marques. Créer de nouvelles habitudes. Vous acclimater de nouveau, à la météo, au rythme de votre ville/région/quotidien, aux horaires, aux activités, aux transports, aux personnes, aux mentalités.

Entourez-vous, si vous en avez la possibilité, de personnes ayant vécu une expérience similaire d'expatriation. En local ou à distance : via vos réseaux sociaux ou des groupes en ligne.

Cela rendra la transition moins difficile. Vous pourrez partager vos expériences et vous sentir moins seul.e.

SAVE YOU

UNE INITIATIVE **THE SORORITY**
FOUNDATION

Prenez soin de vous avant tout.

Une adaptation dans un pays, même s'il s'agit techniquement du nôtre, est estimée entre 6 mois et 2 ans, voir plus. Alors laissez-vous ce temps et avancez à votre rythme.

Dès que vous en avez besoin, ces outils sont toujours à votre disposition, disponible partout dans le monde et à tout moment :

La communauté THE SORORITY, la communauté d'entraide bienveillante pour s'entourer, pour trouver à tout moment de l'aide, du soutien, une écoute attentive ou encore un lieu sûr pour fuir au plus vite en cas de danger.

Accès entièrement sécurisé. Profils vérifiés et validés (respect RGPD).
Disponible gratuitement sur les stores, présente partout dans le monde.



L'outil Mémo de Vie, l'espace sécurisé pour déposer son vécu dans le journal de bord, mettre en sécurité des documents, des preuves (photos, enregistrements, copies d'écran, etc.) enregistrer ses contacts de confiance en cas d'urgence et accéder à des informations utiles à tout moment et gratuitement, pour avancer. Vous pouvez télécharger et partager votre dossier à tout moment (dépôt de plainte, démarche auprès d'avocat.e, etc.) sans crainte/stress d'oublier des éléments importants au dossier.



En situation de violences conjugales et/ou intrafamiliales vécues à l'étranger, vous pouvez contacter notre plateforme SAVE YOU à tout moment et gratuitement partout dans le monde :



Par email : saveyou@jointhesorority.com

Note d'attention :

Si l'auteur.ice des violences vous paraît dangereux.se, **n'allez pas à la confrontation seul.e.**

Prévenez toujours les autorités locales en cas de danger immédiat.

L'important est d'agir. De rester attentif.ve et présent.e pour chacun.e.

En nous unissant et en agissant nous y arriverons. Ensemble.

Plus d'informations et de brochures d'aide sur notre site :

www.jointhesorority.com/saveyou

